

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 17 mai 2023 à 9 h 25 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mme Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Valérie Tremblay, greffière.

CE-20230517-1581

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - CULTURE, LOISIRS,
SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, soit:

la création temporaire d'un poste en surplus de structure de livreur, classe 4, au salaire annuel de 64 708,80 \$ avec un seuil d'engagement de 51 750,40 \$, ce poste sera aboli lors de la relocalisation de l'employé numéro 49528;

code budgétaire: 60302-173100-111140;

la réaffectation temporaire de l'employé numéro 49528, du poste de livreur (0040), au salaire annuel de 64 708,80 \$ (échelon 5), au poste en surplus de structure de livreur, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 60302-173100-111140;

la modification du poste permanent de livreur (0040), classe 4, au salaire annuel de 64 708,80 \$ avec un seuil d'engagement de 51 750,40 \$, en un poste de livreur aux transports, classe 5, au salaire annuel de 66 393,60 \$ avec un seuil d'engagement de 53 102,40 \$;

code budgétaire: 60302-173100-111140;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées.

(SD-2023-2148)

CE-20230517-1582

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - INNOVATION ET
TECHNOLOGIES



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de l'innovation et des technologies, soit:

la création d'un poste en surplus de structure de chef de division bureau de projets et programmes TI, classe 10, au salaire annuel de 140 898,17 \$ avec un seuil d'engagement de 112 718,54 \$, et son abolition à la date effective de retraite de l'employé numéro 48310 ou au plus tard le 1er août 2023;

code budgétaire: 26304-136200-111120;

la réaffectation de l'employé numéro 48310 du poste permanent de chef de division bureau de projets et programmes TI (0001) au poste de chef de division bureau de projets et programmes TI en surplus de structure, et ce, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 26304-136200-111120;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées.

(SD-2023-2202)

CE-20230517-1583

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 2 mois, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 12 mai 2023.

(SD-2023-2229)

CE-20230517-1584

ENGAGEMENT PERMANENT - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 50144, avec une période de probation de 12 mois, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2369)



CE-20230517-1585

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 51655, pour une période de 52 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-2379)

CE-20230517-1586

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE DES LIEUX PUBLICS - ENVIRONNEMENT ET ÉCOCITOYENNETÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54453, pour une période de 22 semaines, au poste de superviseur nettoyage communautaire des lieux publics au Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2414)

CE-20230517-1587

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 18 jours ouvrables, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service de police le 5 avril 2023.

(SD-2023-1743)

CE-20230517-1588

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de suspendre sans solde, pour une période de 10 jours ouvrables, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service de police le 8 mai 2023.

(SD-2023-2373)

À 10 h 25, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, quitte son siège, jusqu'à ce qu'il le reprenne à 11 h 45, via l'application Teams.

À 11 h 45, Mme Christine Poirier quitte son siège.

À 12 h, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et
président du comité exécutif

Me Valérie Tremblay, greffière